

## Laïcité et tolérance... Bilan d'une journée

Kevin SUTTON

Maître de Conférences en géographie

Université Grenoble-Alpes – Laboratoire PACTE, UMR- CNRS 5194

[kevin.sutton@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:kevin.sutton@univ-grenoble-alpes.fr)

*Une relation qui n'est pas si évidente...*

Interroger la relation laïcité-tolérance nous avait semblé une suite logique du questionnement proposé une année auparavant autour du rapport laïcité-espace public. Une suite logique, mais qui ne s'est pas révélée aussi évidente que présumé. A la question de la relation, Nicolas Piqué a d'abord répondu à travers une dissociation. En effet, si la tolérance est entendue en tant que notion philosophique, alors, la tolérance prépare à l'affirmation de la laïcité, qui en devient son accomplissement. En cela, la laïcité rend inutile l'utilisation politique de la tolérance. Fallait-il pour autant fermer le débat en ce début de matinée ? La suite de l'intervention de Nicolas Piqué nous a démontré qu'à l'évidence la relation proposée pouvait être bien plus complexe. La tolérance, comprise cette fois comme une notion psychologique, interroge la modalité de régulation de l'exercice de la portée de la norme. Cette entrée est particulièrement riche pour interroger la relation laïcité-tolérance dans le cadre de l'Ecole. La tolérance, comme l'Ecole, constitue alors un espace d'apprentissage qui ambitionne de construire les cadres d'une appropriation individuelle de la norme commune, et surtout d'une adhésion à celle-ci.

*Une mise en question de la nature du contrat social*

L'apprentissage de la tolérance serait l'apprentissage même de la citoyenneté. L'adhésion, plus encore que l'appropriation, est le ressort de la réitération de la validité du contrat social. Or quelle est la nature de cette contractualité ? Deux approches semblent en effet pouvoir être opposées au prisme de notre sujet. La contractualité civile et la contractualité sociale apparaissent comme deux polarités qui mettent en tension la relation à la laïcité, comprise alors comme une décision politique. Lorsque la première porte une approche résolument libérale – à l'image du cas des Provinces Unies présenté par Andreas Nijenhuis -, la seconde porte une approche holiste historiquement choisie par le projet Républicain. Toutefois, les débats et la passion contemporaine autour de la laïcité en France témoignent profondément de cette tension dans laquelle la société française évolue quotidiennement. La réaffirmation répétée des principes républicains, fondée sur une contractualité collective est mise en question par l'attente devenue ordinaire de contractualité individuelle. Attente d'individuation et de construction commune ne sont pour autant pas à opposer, jusque dans le principe même de l'arrachement citoyen qui est une des spécificités françaises dans la relation à sa citoyenneté. L'enjeu est plutôt, et notamment dans l'espace liminal d'apprentissage qu'est l'Ecole, de faire converger des individualités dans un désir de construction d'un commun marqué par un sentiment de proximité. La considération de l'attente de contractualité d'individualités devient l'enjeu d'une adhésion à une chose commune. Cette adhésion serait, au fond, une nouvelle façon d'appréhender la chose publique qui ne se décrète plus, mais se co-construit jusque dans les politiques publiques du quotidien ou encore dans la mise en œuvre des programmes, au quotidien. Faire exister la laïcité reviendrait ainsi à habiter la notion psychologique de tolérance, qui n'est pas une réduction des ambitions, mais la capacité à distinguer l'objectif ultime et les moyens pour conduire à la réitération de cet arrachement citoyen républicain.

### *La tolérance comme posture*

La tolérance est ainsi une médiation nécessaire dans toute société d'où émane une exigence de justice. Tolérer c'est aussi endurer, mesurer en ressentant. Exercer la tolérance revient ainsi à doser l'effort demandé et la violence exercée. Tout cela entre nécessairement en écho avec l'idée de bienveillance qui n'est pas une compromission ou toute autre forme de renoncement. La bienveillance est une exigence collective parce que reposant sur une exigence de justice dans la régulation des rapports sociaux. Cette exigence de justice est aussi une exigence de cohérence, notamment entre ce qui est promis et ce qui est réalisable. La validation sociale de la tolérance repose en cela sur l'écart entre les virtualités collectives et la somme des capacités individuelles à les actualiser. Plus l'écart est grand, plus le contrat social et l'École sont mis en procès. Il en va de même de la Justice et de toute autre forme d'exercice d'une partie de la puissance publique. La tolérance est alors une posture dont le fondement est l'ambition d'un faire-partager. Cette posture s'exprime concrètement par l'écoute, et non la compromission ; la compréhension, et non l'excuse. Cette tolérance est une relation pragmatique et éducative à l'interdit, qui n'est pas une légitimation de la transgression. Alain Badets et Régis Vivier propose ainsi d'approcher la tolérance comme le fait de « prendre soin de », donc comme l'exercice d'une bienveillance ambitieuse et exigeante, parce que responsabilisante.

### *Tolérer : une considération de l'autre et de soi. La place du débat*

« Prendre soin » c'est, aussi, « considérer ». Les échanges de l'après-midi ont notamment permis d'interroger la pratique du débat ainsi que le degré d'acceptation que l'enseignant peut avoir vis-à-vis de propos provocateurs, transgressifs qui émergeraient au cours de sa réalisation en classe. Jérôme Grondeux nous rappelle ainsi que le débat constitue un moyen d'apprentissage privilégié à travers la construction d'un temps commun. Le dialogue, et donc l'écoute, sont des postures à travailler avec les élèves. Cette opportunité d'expérimentation du dissemblable ne prend sens que dans la mesure où elle conduit à construire les bases d'une réunion, d'un dépassement des incompréhensions. L'adhésion individuelle constitue le stade ultime de cette démarche collective. Et en cela, il est intéressant de l'interroger au prisme d'une évolution des pratiques pédagogiques. Hier, la dissertation constituait l'exercice phare d'apprentissage et d'expérimentation de cet arrachement intellectuel. L'empathie et la compréhension constituaient de ressorts clés de réalisation d'un exercice qui a trop souvent été réduit à une forme imposée. Comme peut l'être le débat d'ailleurs. Alors l'exercice perd en substance car il n'est plus mis en perspective avec le sens commun recherché. Le débat aujourd'hui, comme la dissertation hier, vise cette décentration de l'individu qui est une matrice d'affirmation de la capacité de distinction, donc de l'esprit critique. Cette décentration est bien l'expérimentation d'une forme de tolérance, dès lors qu'elle appelle à supporter et soutenir des raisonnements. On en revient ainsi à l'étymologie même de « tolérance » : endurer. Cette expérience de l'altérité repose avec la dissertation sur une démarche individuelle ; avec le débat elle repose sur une démarche collective. Mais dans les deux cas l'objectif est bien d'en arriver à réitérer un entre-portage de valeurs fondamentales, à réitérer un vivre-ensemble qui n'est pas un co-exister. Là réside une ambition forte et une exigence de la République selon nos intervenants, qui participe de la singularité de la laïcité à la française : la compréhension de cette tension entre unification collective et respect des convictions de chacun. L'École est un espace citoyen d'apprentissage de la citoyenneté et donc de cette tension.

Tout cela interroge finalement le sens même et l'attente que l'on a de la contractualité sociale. Une piste qui incite à peut-être questionner la relation Laïcité-contractualité sociale à l'occasion de la journée d'étude 2017.